

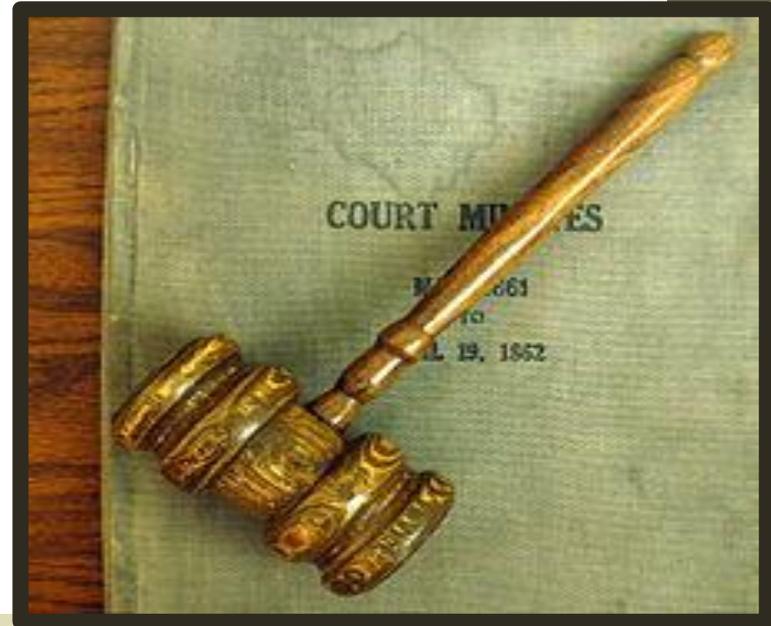
Santé et sécurité

Séance d'information 2020-2021 Entrepreneurs



La Loi exige...

**...à tout employeur
d'assurer la sécurité de
ses travailleurs et de faire
preuve de diligence
raisonnable:**



1. *Prévoir les risques;*
2. *Former adéquatement sur les méthodes de travail sécuritaires;*
3. *Faire preuve de rigueur et d'autorité dans le suivi des travailleurs;*
4. *Documenter...*

Responsabilités de l'entrepreneur

- **Respecter les Lois et Règlements** en SST
- **Ne pas mettre en danger** la santé et la sécurité d'un travailleur
- Posséder et appliquer un **programme de prévention** conforme à la LSST (doit couvrir l'ensemble de vos activités)
- Respecter les **exigences de Rexforêt** en matière de SST

Mise en application de votre Programme de prévention

- **Formations** (*LSST art 51, al.9*)

- Consignes de sécurité; EPI ; Plan de mesures d'urgence; SIMDUT ; Secouristes ;etc...

En début de saison et en saison pour les nouveaux travailleurs

- **Équipements de protection individuelle (EPI):**

(LSST art.51, al.1et 51, al.11)

- Fournis par l'employeur
- Portés par les travailleurs

Mise en application de votre Programme de prévention

- **Vérifier la conformité du chantier et des travailleurs** (*LSST art 51,al.3*)

S'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;

Exigences minimales en forêt

- ✓ Port des **EPI** appropriés à la nature du travail
- ✓ **Système de communication** fonctionnel (**pour rejoindre des secours**)
- ✓ Nombre de **secouriste** ratio 1/5
- ✓ **Trousse de premier soins** premiers secours (PSPS)
- ✓ Civière rigide et **planche dorsale avec les sangles et collet cervical** (se référer à la CNESST)
- ✓ **Protocole d'évacuation de blessé** complet et **point de rencontre** d'ambulance disponible et connu
- ✓ Protocole pour **travailleurs seuls ou isolés**



Organisation des premiers soins et premiers secours

- Se référer aux références légales, CNESST ou Mutuelle

*Les premiers secours
et premiers soins...
c'est plus qu'une trousse!*



Ce sont plusieurs responsabilités pour l'employeur, le comité de santé et de sécurité et le secouriste.

Aviser Rexforêt...



➤ **Après avoir avisé la CNESST (LSST, art. 62), aviser Rexforêt le plus rapidement possible :**

- Lors du **décès** d'un travailleur.
- Pour un travailleur, la **perte totale ou partielle d'un membre** ou de son usage ou un traumatisme physique important.
- Des **blessures telles à plusieurs travailleurs** qu'ils ne pourront pas accomplir leurs fonctions pendant au moins deux (2) jours ouvrables.
- **Dommmages matériels de 150 000 \$ et plus.**
- En cas d'**accident du travail avec perte de temps de plus de 14 jours** calendrier

➤ **Dans les 48 heures:**

- En cas d'intervention de la part d'un inspecteur de la CNESST, notamment lors d'une visite de conformité sur les lieux de travail, d'une enquête d'accident, de l'émission d'un avis de correction ou d'une ordonnance de suspension ou de fermeture

Voir l'annexe au contrat « Procédure d'intervention CNESST »

En cas d'absence du contremaître:

- L'entrepreneur doit **désigner un remplaçant** (responsable de chantier) et en informer son personnel
- La personne désignée doit avoir les **compétences et l'autorité** pour faire respecter les **règles de santé et de sécurité** et de **mesures d'urgence**
- Les **équipements d'urgence** doivent être en tout temps sur le chantier (**plan d'urgence, civière, moyen de communication, etc...**). L'endroit où ils sont situés doit être connu de tous.



Vérification du chantier

L'entrepreneur vérifie
la conformité du chantier
et
des travailleurs

Organisation des PSPS
Système de communication fonctionnel (aux fins de communications avec les services de premiers soins) ex: Satellite, radio FM, cellulaire.
Nombre de secouriste ratio 1 / 5
Trousse de premier soins premiers secours (PSPS)
Civière rigide et planche dorsale avec collet cervical
Protocole d'évacuation de blessé complet et point de rencontre d'ambulance disponible et connu
Organisation du travail (entrepreneur)
Présence d'un responsable terrain
Système d'inspection périodique / rapport
Procédure de surveillance de travailleur seul ou isolé
Atteinte du lieu de travail en 30 minutes de marche et moins (reboiseur, débroussaillier, abatteur manuel)
Reboisement seulement: si absence de casque de sécurité, fournir une analyse de risque pour l'évaluation du port des chapeaux
État du terrain
Présence de résidus ligneux: résidus acceptables pour l'exécution des travaux sans risque de chute
Présence de pertes acceptables pour l'exécution des travaux sans un risque de chute
Présence de chicots résiduels acceptables pour l'exécution des travaux sans risque
Climat adéquat pour exécution des travaux
Conformité des normes (SOPFEU, SIMDUT)
Matériel de première intervention (chantier)
Respect des consignes pour le fumage, feu de cuisson
Respect du SIMDUT (fiche signalétique produits dangereux)

Le représentant de
Rexforêt vérifie si tout est complet
en présence
du responsable de l'entreprise

Si correctifs demandés par Rexforêt

Respecter les délais
Confirmer lorsque corrigé

Chapeau de sécurité dans le reboisement

- **Port du chapeau en tout temps**

Ou

- **Analyse de risque présente dans le programme de prévention, mise en application et disponible sur le terrain**



Précisions débroussaillage

Pas de lame
modifiée ou
d'outil de coupe
non approprié à
la végétation

Maximum des
tiges à couper
= 2cm



Précision débroussaillage

Utilisez le bon outil de coupe



Ou



L'affûtage de la lame à dents douces

PRÉVIBOIS Santé-sécurité • 72 vues • il y a 11 mois

Cette capsule vous outillera à propos de l'affûtage de la lame à dents douces. Pour plus d'information, visitez previbois.com.



L'affûtage du couteau à taillis

PRÉVIBOIS Santé-sécurité • 1 vue • il y a 1 semaine



L'ajustement du couteau taillis

PRÉVIBOIS Santé-sécurité • 1 vue • il y a 1 semaine

Préparation de site

Effet de compression

Procédure pour le déblaiement d'arbres renversés

Expliquer la procédure sécuritaire aux opérateurs



Préciser par écrit (dans votre programme de prévention) les consignes de sécurité applicables lorsque des obstacles se trouvent dans l'aire de travail

Reboisement-Déchargement des plants



Aide-mémoires SST

**Les inspections SST
périodiques sont
sous la
responsabilité de
l'entrepreneur**

**Aide-mémoire (à titre
indicatif) disponibles sur le
site d'appel d'offre
(SAORXF)
de Rexforêt.**

- 1- VÉRIFICATION GÉNÉRALE DE CHANTIER
- 2- DÉBROUSSAILLEUR
- 3- ABATTEUR MANUEL, ÉLAGUEUR AVEC SCIE CHAÎNE
- 4- REBOISEUR- ÉLAGUEUR MANUEL
- 5- TECHNICIEN
- 6- CAMIONNETTE
- 7- AUTOBUS ET MINIBUS
- 8- OPÉRATEUR SCARIFICATEUR, TRANSPORTEUR DE PLANTS
- 9- OPÉRATEUR D'ABATTEUSE OU MULTIFONCTIONNELLE OU BROYEUR
- 10- OPÉRATEUR D'ÉBRANCHEUSE
- 11- OPÉRATEUR DE DÉBUSQUEUSE À CÂBLES OU À PINCE
- 12- OPÉRATEUR DE TRONÇONNEUSE MOBILE
- 13- OPÉRATEUR DE TRANSPORTEUR BOIS COURT
- 14- OPÉRATEUR DE CHARGEUSE À BOIS
- 15- OPÉRATEUR DE PELLE HYDRAULIQUE
- 16- OPÉRATEUR DE CHARGEUR SUR ROUES GRAVIER
- 17- OPÉRATEUR DE TRACTEUR SUR CHENILLES
- 18- OPÉRATEUR DE NIVELEUSE
- 19- OPÉRATEUR DE CAMION ART. 10 12 ROUES, BENNE BASCULANTE
- 20- OPÉRATEUR DE CAMION SEMI-REMORQUE ET FARDIER
- 21- VTT ET MOTONEIGE
- 22- CONDUCTEUR D'EMBARCATION NAUTIQUE
- 23- ATELIER MÉCANIQUE

2 - ENT - Débroussaieur et utilisateur de la Taupes forestière		Région de 2017	
(à compléter en fonction de vos équipements et de vos activités)			
Numéro de l'activité	Code	Statut	Nom de l'activité
01	01		Contrôle général
02	02		Lutte des insectes
03	03		Travaux de nettoyage
04	04		Travaux de maintenance
05	05		Travaux de réparation
06	06		Travaux de peinture
07	07		Travaux de soudure
08	08		Travaux de montage et démontage
09	09		Travaux de peinture
10	10		Travaux de peinture
11	11		Travaux de peinture
12	12		Travaux de peinture
13	13		Travaux de peinture
14	14		Travaux de peinture
15	15		Travaux de peinture
16	16		Travaux de peinture
17	17		Travaux de peinture
18	18		Travaux de peinture
19	19		Travaux de peinture
20	20		Travaux de peinture
21	21		Travaux de peinture
22	22		Travaux de peinture
23	23		Travaux de peinture
24	24		Travaux de peinture
25	25		Travaux de peinture
26	26		Travaux de peinture
27	27		Travaux de peinture
28	28		Travaux de peinture
29	29		Travaux de peinture
30	30		Travaux de peinture
31	31		Travaux de peinture
32	32		Travaux de peinture
33	33		Travaux de peinture
34	34		Travaux de peinture
35	35		Travaux de peinture
36	36		Travaux de peinture
37	37		Travaux de peinture
38	38		Travaux de peinture
39	39		Travaux de peinture
40	40		Travaux de peinture
41	41		Travaux de peinture
42	42		Travaux de peinture
43	43		Travaux de peinture
44	44		Travaux de peinture
45	45		Travaux de peinture
46	46		Travaux de peinture
47	47		Travaux de peinture
48	48		Travaux de peinture
49	49		Travaux de peinture
50	50		Travaux de peinture
51	51		Travaux de peinture
52	52		Travaux de peinture
53	53		Travaux de peinture
54	54		Travaux de peinture
55	55		Travaux de peinture
56	56		Travaux de peinture
57	57		Travaux de peinture
58	58		Travaux de peinture
59	59		Travaux de peinture
60	60		Travaux de peinture
61	61		Travaux de peinture
62	62		Travaux de peinture
63	63		Travaux de peinture
64	64		Travaux de peinture
65	65		Travaux de peinture
66	66		Travaux de peinture
67	67		Travaux de peinture
68	68		Travaux de peinture
69	69		Travaux de peinture
70	70		Travaux de peinture
71	71		Travaux de peinture
72	72		Travaux de peinture
73	73		Travaux de peinture
74	74		Travaux de peinture
75	75		Travaux de peinture
76	76		Travaux de peinture
77	77		Travaux de peinture
78	78		Travaux de peinture
79	79		Travaux de peinture
80	80		Travaux de peinture
81	81		Travaux de peinture
82	82		Travaux de peinture
83	83		Travaux de peinture
84	84		Travaux de peinture
85	85		Travaux de peinture
86	86		Travaux de peinture
87	87		Travaux de peinture
88	88		Travaux de peinture
89	89		Travaux de peinture
90	90		Travaux de peinture
91	91		Travaux de peinture
92	92		Travaux de peinture
93	93		Travaux de peinture
94	94		Travaux de peinture
95	95		Travaux de peinture
96	96		Travaux de peinture
97	97		Travaux de peinture
98	98		Travaux de peinture
99	99		Travaux de peinture
100	100		Travaux de peinture

La sécurité routière en forêt

Sensibiliser vos travailleurs à l'importance de la conduite sécuritaire sur les chemins forestiers



Un des risques les plus importants

GUIDE DES DÉPLACEMENTS EN FORÊT

La responsabilité de la sécurité à l'occasion des déplacements en forêt est collective

Les employeurs, les travailleurs ainsi que le public doivent adopter et maintenir des comportements sécuritaires

Ce guide constitue un outil de prévention. Il explique et précise aussi certaines notions réglementaires et propose quelques actions à poser en cas d'urgence.

<http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/200/Pages/dc-200-1597.aspx>



Identification radio obligatoire (CB)

Identification radio obligatoire

- Identification
- Direction
- Position

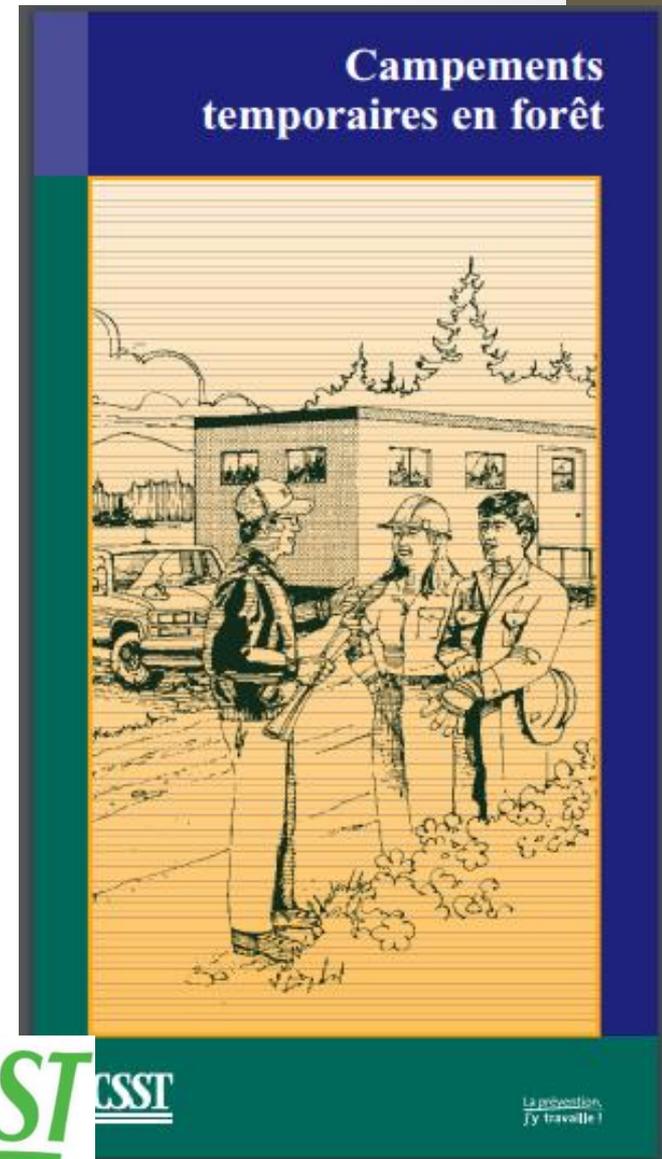


Assurez-vous que les travailleurs utilisent le CB



Campement fixe ou mobile

- **Respecter la législation en vigueur.**
- **Mettre en application le guide sur les campements temporaires en forêt de la CNESST.**



Quelques outils SST...

Présentation pour vos travailleurs

- Power point sur les principaux risques en forêt et consignes de sécurité disponibles sur le site d'appels d'offres de **Rexforêt (SOARXF)**

Règles de sécurité à suivre en cas d'orage

Quoi faire pour se protéger de la foudre?

- Ne jamais rester sous un arbre isolé, le long d'une clairière déboisée, dans une éclaircie ou sur le sommet d'une colline.
- S'éloigner de toute structure en hauteur comme un poteau, un mât, une grue ou une autre structure métallique.
- S'éloigner de tout ce qui est conducteur d'électricité comme, par exemple, les clôtures métalliques.

1 mai 2013

Consignes de sécurité
Berce de Causase



Le contact avec la sève de cette plante, combiné avec l'exposition à la lumière, cause de la douleur et des lésions à la peau semblables à des brûlures.

De l'eau... on en boit plus quand il fait chaud!

Appliquez les mesures préventives.

Coup de chaleur
Travailler à la chaleur... attention!

TEMPERATURE	FAIBLE	MODERÉE	ÉLEVÉE	TRÈS ÉLEVÉE	EXTRÊME
30,4 °C					
31,7 °C					
33,0 °C					
34,3 °C					
35,6 °C					
36,9 °C					
38,2 °C					
39,5 °C					
40,8 °C					
42,1 °C					
43,4 °C					
44,7 °C					
46,0 °C					
47,3 °C					
48,6 °C					
50,0 °C					

Pour plus d'information consulter le guide de la CHESST.

Consignes de sécurité

CHUTES EN FORÊT

Causes:

- **NATURE DU SOL:**
boue, herbe, eau, terrain en pente, déchet de coupe, trous cachés
- **CONDITIONS MÉTÉO:**
neige, glace, sol mou

PRENDRE LE TEMPS !



Atténuer les risques:
Adapter le travail aux conditions (ralentir, arrêter si nécessaire)
Porter des chaussures adaptées aux situations



Foto: Michael / Prodiges Inc. ©2018

**Travailler
de façon
sécuritaire,
ça se planifie !**

**Travailler
de façon
sécuritaire,
ça se planifie !**

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Opérations et aménagement
- Règlements
- Formations

CONSULTEZ LE
cnesst.gouv.qc.ca/foret



Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
cnesst.gouv.qc.ca/foret



Outils pour vos formations SST

Documents de référence/ Guides CNESST

- Guide d'élaboration d'un protocole d'évacuation et de transport des blessés en forêt
- Guide campements temporaires en forêt (lorsque présence de camp)
- Abattage manuel
- Déplacements en forêt
- Débroussaillage
- Insectes piqueurs
- Travailler à la chaleur
- ...



Voir le site internet de la **CNESST**



Questions?



**Merci et
Bonne saison!**